

# Contrat d'accueil « À La Source Claire » (Conditions générales de vente - CGV)

Date de dernière mise à jour : 29/05/2024

**Avant toute réservation, nous vous prions de lire attentivement les conditions générales de vente ci-dessous et d'y adhérer sans réserve en paraphant chacune des pages et en signant la dernière page. Merci d'amener ce document signé à votre arrivée.**

## Article 1. DESTINATION

Le présent document vaut contrat, conclu lors de la réservation de séjours de ressourcement « tout compris » ou de séjours « à la carte » en chambre d'hôtes entre le Client et Claire GWINNER, nommée « l'Hôte » ci-après.

## Article 2. CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation peut s'effectuer sur le site internet [www.alasourceclaire.fr](http://www.alasourceclaire.fr), par courrier, par courriel, par téléphone ou directement sur place.

La réservation devient effective lorsque le Client a fait parvenir à l'Hôte 30 % du montant total du prix du séjour prévu (hors taxe de séjour, et hors restauration pour les séjours « à la carte ») et que l'Hôte a envoyé une confirmation par courriel au Client.

## Article 3. PAIEMENT

Les prix, en euros, sont TTC et consultables à la page « Infos pratiques » de notre site internet.

Le paiement peut être fait par virement, chèque ou espèces.

Le paiement par carte bancaire n'est pas accepté.

## Article 4. DURÉE DU SÉJOUR

Le contrat est conclu pour une durée déterminée entre l'Hôte et le Client réservataire. Ce dernier ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux après la durée du séjour prévue au contrat.

Les séjours de ressourcement « tout compris » proposés sont :

- Formule 24 h : du jour 1 à 17h au jour 2 à 17h
- Formule 48 h : du jour 1 à 17h au jour 3 à 17h
- Formule semaine : du samedi 10h au samedi 10h

Chambre d'hôte « à la carte » :

Horaire d'arrivée : à partir de 17h. Horaire de départ : avant 10h.

## **Article 5. ANNULATION PAR LE CLIENT**

Toute annulation doit être notifiée à l'Hôte par téléphone au 06 62 36 29 71 ou par courriel : [alasurececlaire@proton.me](mailto:alasurececlaire@proton.me)

Si l'annulation intervient plus de 14 jours avant la date de début de séjour, l'acompte de 30% sera remboursé au Client.

Si l'annulation intervient 14 jours ou moins avant la date de début de séjour, l'acompte ne sera pas remboursé.

En cas de séjour interrompu, le prix total du séjour prévu reste intégralement exigible. Il ne sera effectué aucun rabais en cas de non-venue ou de départ anticipé à l'initiative du Client, quel qu'en soit le motif (sauf exclusions ci-après).

Exclusions à l'application des conditions d'annulation :

- Décès d'un membre de la famille ;
- Hospitalisation du Client ou d'un membre de sa famille ;
- Sinistre majeur au domicile principal du Client (incendie, destruction, cambriolage).

## **Article 6. ANNULATION PAR L'HÔTE**

Sont considérés comme annulation par l'Hôte :

- Le changement de dates de la réservation,
- Le défaut de paiement de l'acompte contractuel,
- L'avertissement oral ou écrit de la non-venue du Client pour des raisons personnelles,
- La non-venue du Client sans avertissement,
- Le manquement aux règles de la maison d'hôte.

Si en cas de force majeure survenant de son côté l'Hôte venait à annuler la réservation du présent contrat, elle en informera le Client par mail ou par téléphone. Le Client sera remboursé du montant des sommes qu'il aura versées dans les plus brefs délais.

## **Article 7. ARRIVÉE ET DÉPART**

Notre souhait est d'accueillir le client dans les meilleures conditions. Aussi il est invité à programmer son arrivée à partir de l'heure de disponibilité des chambres mentionnée dans l'Article 4, suivant la formule choisie, et au plus tard jusqu'à 21h00. Le Client préviendra l'Hôte par téléphone au 06 62 36 29 71 s'il est contraint d'arriver avant ou après ces créneaux horaires.

Au moment de quitter le lieu, le Client respectera les horaires de départ mentionnés dans l'Article 4, suivant la formule choisie.

## **Article 8. RÈGLEMENT ET SOLDE**

Le solde du montant de la prestation réservée est à régler à votre arrivée. Pour les séjours « à la carte », les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.

## **Article 9. TAXE DE SÉJOUR**

Le Client devra s'acquitter de la taxe de séjour (0,77 € par nuitée et par adulte) à son arrivée.

## Article 10. OCCUPATION DES LIEUX

Le Client respectera le calme des lieux et en fera un usage conforme à leur destination. Il prendra soin du matériel mis à sa disposition durant son séjour. Un état des lieux de la chambre aura lieu avec le Client à son arrivée. Celui-ci rendra compte de tous problèmes constatés ou toutes dégradations dans la chambre d'hôtes dans un délai d'une heure après son arrivée.

Les objets de valeur (bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne devront pas être laissés dans la chambre d'hôtes. L'Hôte décline toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

Le Client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin du séjour et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

## Article 11. FUMEURS

Les personnes fumeuses peuvent fumer uniquement à l'extérieur, côté terrasse, où un cendrier est à leur disposition. En raison du risque d'incendie, mais aussi pour le confort de tous, il n'est pas autorisé à fumer sur le terrain.

## Article 12. ALCOOL ET PRODUITS STUPÉFIANTS

La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants n'est pas autorisée.

## Article 13. ANIMAUX DE COMPAGNIE

En raison de la présence de la chatte Zora chez votre Hôte et d'animaux en liberté sur le hameau, nous ne pouvons malheureusement pas accueillir votre animal de compagnie, à l'exception des chiens guides et d'assistance. 🐕

## Article 14. ASSURANCES

Le Client doit être couvert par une assurance responsabilité civile villégiature (souvent incluse dans le contrat d'habitation) afin de s'assurer contre les dommages de toute nature susceptibles d'engager sa responsabilité ou celle de son proche durant son séjour.

Une assurance « propriétaire exploitant d'un hébergement touristique » a par ailleurs été souscrite par l'Hôte.

## Article 15. TRANSPORT

Dans le cadre des séjours de ressourcement « tout compris », l'Hôte pourra assurer des déplacements avec son véhicule personnel afin de faire visiter certains sites au Client. Par ailleurs, si le client vient en train jusqu'à la gare de Foix, l'Hôte se propose - sur demande à l'avance du client - d'assurer le trajet aller et retour, avec un supplément de 30 €. Depuis Carcassonne, des transports en commun sont assurés (TER ou car liO, ligne 402).

L'assurance automobile de l'Hôte couvre le transport des personnes dans le cadre professionnel.

## Article 16. ÉCO-TOURISME / ÉCO-RESPONSABILITÉ

Votre Hôte est sensible à la sauvegarde de notre planète et souhaite contribuer à la protection de l'environnement en minimisant l'empreinte du fonctionnement de sa structure d'accueil. Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup. 🌸

Nous comptons ainsi sur la collaboration du client pour :

- Éviter de laisser les lumières inutilement allumées,
- Ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches,
- Éteindre la clim ou le chauffage avec les fenêtres ouvertes,
- Respecter le tri des ordures ménagères (en cas de doute, n'hésitez pas à demander à votre Hôte).

## Article 17. CONCERNANT LA VIE A LA CAMPAGNE

Chez votre Hôte, comme souvent à la campagne, des coqs chantent tôt le matin, des grenouilles et des crapauds coassent la nuit au printemps, les grillons strident et les cigales chantent à la belle saison, on entend le clocher de l'église du village voisin durant la nuit, des troupeaux vivent non loin et des chevaux paissent tranquillement.

Il se peut que nous chantions la chanson « *ce matin, un lapin, a tué un chasseur* » lors de la saison de la chasse car les chasseurs se regroupent dans une maison à quelques pas. Mais chez votre Hôte, ni les humains ni les lapins n'ont de fusils, juste de la bienveillance et du bien-être à partager. 😊

Si tout cela vous est supportable et que vous désirez découvrir le charme de cette belle campagne, vous êtes au bon endroit !

## Article 18. ENGAGEMENTS DE VOTRE HÔTE

Votre Hôte s'engage à :

- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité : personnelle, des locaux et de tout le matériel utilisé ;
- Ne pas utiliser toute pratique et/ou technique hors de ses compétences, de ses aptitudes et des moyens dont elle dispose ;
- Vous accueillir en respectant vos croyances, politiques, religieuses ou philosophiques et en excluant toute forme de prosélytisme ;
- Respecter une stricte confidentialité. Tout ce qui est exprimé ou vécu durant votre séjour restera À la Source Claire ;
- Rester à votre écoute bienveillante tout au long de votre séjour dans son rôle d'accueillant (et non de soignant ou de psychothérapeute, qui ne lui incombe pas).

## Article 19. MASSAGES AYURVÉDIQUES

Les massages ayurvédiques prodigués par votre Hôte, qu'ils soient inclus dans les séjours de ressourcement « tout compris » ou bien réservés « à la carte » ne remplacent pas une consultation médicale et ne sont pas thérapeutiques. Ils ne sont ni érotiques, naturistes, tantriques ou sexuels.

Votre Hôte s'interdit de masser toute personne se déclarant malade, blessée ou suivant un traitement médical, sans l'accord de son médecin traitant, référent, spécialiste ou tout autre professionnel de santé dûment qualifié. Aussi, toute maladie grave ou problème de santé important doit être signalé avant votre séjour sur le questionnaire qui vous sera envoyé lors de votre réservation.

### **Article 20. LIEU EN EVOLUTION**

À la Source Claire est un lieu en évolution constante afin de s'adapter aux usages et besoins de chacun. C'est un lieu créatif qui se complètera au fur et à mesure, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Aucuns travaux intérieurs n'auront lieu durant votre séjour. Mais il est possible que quelques murs se préparent encore à recevoir des coups d'enduit ou de peinture. N'hésitez d'ailleurs pas à donner votre avis ! 😊

### **Article 21. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment. Dans ce cas, l'Hôte transmettra les modifications au Client avant le début des prestations. Dès lors, la nouvelle version des CGV s'appliquera aux relations entre les parties.

### **Article 22. LITIGES**

En cas de litige quelconque en relation avec ce contrat, les parties attribuent une compétence exclusive aux juridictions de la ville de Carcassonne.

Toute réclamation est à adresser par courrier recommandé avec accusé de réception à :  
À la Source Claire, Les Bernots, 11260 Saint-Jean-de-Paracol.

**Merci d'avoir lu ce contrat d'accueil et bienvenue À la Source Claire ! 😊**

Date, nom complet  
et signature du Client

Date et signature de l'Hôte  
Claire GWINNER